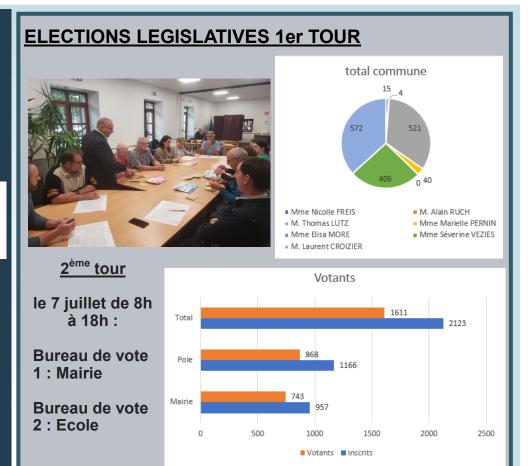
LE MAG'



Juillet 2024



LE MOT DU MAIRE

« Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En ces temps où l'atmosphère électorale peut être tendue, je tiens à vous rappeler l'importance de rester unis et solidaires au sein de notre communauté. Malgré les défis auxquels nous faisons face, je suis fier de vous annoncer l'avancement des travaux de notre nouvelle crèche, qui se poursuit avec enthousiasme, ainsi que l'installation prochaine de notre ludothèque, un beau projet qui enrichira notre vie locale et favorisera l'épanouissement de nos enfants.

Ensemble, cultivons le savoir-vivre et le respect mutuel, valeurs essentielles qui font la force et la richesse de notre beau village des Auxons. En ces temps estivaux, je vous encourage à profiter de chaque instant de détente et de repos bien mérité. Prenez soin de vous et de vos proches, et n'oubliez pas que c'est ensemble que nous construisons l'avenir.

Je vous souhaite à tous de merveilleuses vacances, emplies de sérénité et de joie. Avec tout mon respect et mon amitié. »

Le Maire

ENFANCE - PETITE ENFANCE

TRAVAUX MICROCRÈCHE ET LUDOTHÈQUE

Dernière semaine de juin : les entreprises travaillent tant à l'extérieur (pose de la couverture et du bardage sur le bâtiment, raccordement électricité avec câblage et pose du coffret) qu'à l'intérieur du bâtiment (pose du carrelage et de la faïence, poursuite de la peinture).

Page 2

Courant juillet : A l'extérieur : réalisation du crépi et pose des panneaux photovoltaïques, A l'intérieur : finition des menuiseries intérieures, pose des tablettes et du mobilier de cuisine, pose des sols souples, installation des éclairages.

La ludothèque devrait pouvoir être opérationnelle dès cet automne.

Contrat de concession pour la micro-crèche :

Par délibération du 17-06-2024 le conseil municipal, à l'appui du rapport d'analyse des offres de la commission des contrats de concession, a décidé d'attribuer la délégation de ce service public à l'ADAEJ 25 (Association Départementale ADMR Enfance Jeunesse 25).

La commune reste propriétaire du bâtiment qui sera loué à l'ADAEJ 25. Par ailleurs, la commune versera une participation financière les premières années de fonctionnement afin de permettre à l'association de tenir compte des contraintes de service public que lui sont imposées dans le cadre de cette délégation. A compter de la fin des travaux de construction, l'ADAEJ 25 disposera de quelques mois pour obtenir les agréments nécessaires (PMI, CAF...) et installer les mobiliers et équipements dans ses nouveaux locaux. L'ADAEJ 25 sera l'interlocutrice directe des familles souhaitant inscrire leurs enfants à la crèche. Les coordonnées seront consultables très prochainement sur le site de la mairie.

L'ouverture de la structure aura lieu le 2 janvier 2025.

Mercredi 19 juin, une visite du chantier de la microcrèche a été organisée pour les élus de la commune. L'occasion de découvrir l'avancement des travaux du futur lieu qui accueillera une douzaine de bambins...

















LES FRANCAS

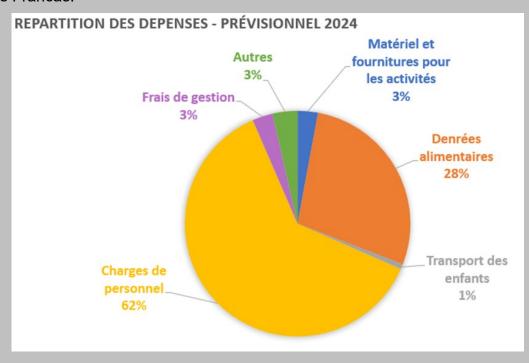
Un point financier sur le périscolaire, l'extra-scolaire et l'accueil de loisirs:

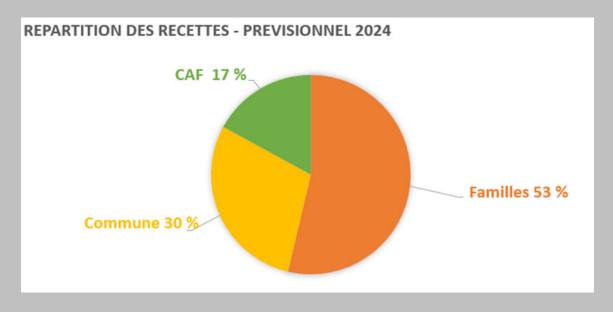
Page 4

Le périscolaire, l'extrascolaire (mercredis) et l'accueil de loisirs est actuellement confié aux Francas du Doubs. Le budget de cet organisme a subi des augmentations ces derniers mois, notamment sur le prix des repas fournis par Château d'Uzel et sur les coûts liés à la masse salariale avec une revalorisation des grilles salariales de toutes les professions de la branche de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation.

La commune prend en charge une partie de cette augmentation et maintient comme les années précédentes une participation à hauteur d'environ 30 %.

Par ailleurs, après concertation entre Les Francas et la commission des affaires scolaires, le conseil municipal a adopté par délibération du 17-06-24 une révision des grilles tarifaires applicables aux familles, qui entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2024. Celle-ci induit une augmentation de 4 % sur le périscolaire du midi, les mercredis et les vacances. La participation des familles représente environ 53 % des recettes dans le budget prévisionnel des Francas.





ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Embauche des deux agents saisonniers au service technique

Pour la période estivale, la commune propose chaque année à des jeunes, expérimentés ou non, de renforcer le service technique. Les missions sont principalement dédiées à l'entretien des espaces verts et aux interventions techniques sur le domaine ou les bâtiments communaux.

Page

5

Cette année, une mission particulière de nettoyage et de préparation de trois transformateurs ENEDIS sera confiée début juillet en vue de leur embellissement. Après réalisation du décapage et des sous-couches par nos agents, des fresques champêtres seront réalisées par un professionnel en la matière.

La mairie a ainsi le plaisir d'accueil deux nouveaux collaborateurs du 1^{er} au 31 juillet et du 5 au 25 août.

Taille des végétaux en bordure de voies publiques

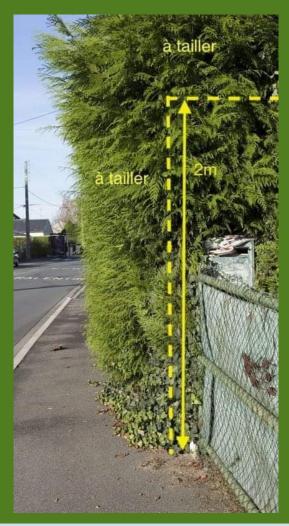
La commune rappelle que les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croitre des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

- Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
- Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).



LL

Page

6

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les délibérations suivantes ont été prises lors du conseil municipal du 17 juin 2024 (consultable en mairie):

- Attribution du contrat de Concession de Service Public de la microcrèche : ADAEJ 25, sous modalité PAJE
- Modification des grilles tarifaires pour le périscolaire et l'accueil de loisirs des Francas
- Compétence lecture publique : transfert partiel de compétence à GBM
- Passage à la gestion en flux et adhésion à la gestion intercommunale des logements sociaux réservés : Vote Contre à l'unanimité du Conseil
- Signature d'une convention avec l'Ehpad Marcel Guey
- Attribution d'un fond de concours de GBM pour la rénovation des fontaines (22 181 €)
- Actualisation du plan de financement pour la construction du Cityparc
- Actualisation du plan de financement pour la construction de la microcrèche
- Mise en place et modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps
- Création d'un poste permanent d'ATSEM à temps non complet (dans le cadre d'un changement de temps de travail d'un agent)
- Délibération de principe sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER)
- Facturation des heures d'intervention des agents communaux intervenant pour le compte de tiers ou en reprise d'un manquement ou d'un désordre causé par un tiers
- Lutte contre l'affichage sauvage (tarifs à consulter sur le site rubrique « vivre aux Auxons »...)

LUTTE CONTRE L'AFFICHAGE SAUVAGE

La commune fait régulièrement l'objet d'affichages sauvages sur différents supports non prévus à cet effet. Afin d'améliorer le cadre de vie et la sécurité routière (lecture d'affiches par les conducteurs à des endroits non propices) et de prendre en compte les coûts de remise en état des supports, le conseil municipal a voté une délibération permettant de facturer aux responsables le temps consacré par les services municipaux au retrait des affiches sauvages et au nettoyage des emplacements.

Dépose des affiches par les agents communaux	Tarifs à compter du 20-06-2024
Association et particuliers : 1 à 10 affiches	80€
puis par dizaine supplémentaire	40 €
Sociétés commerciales, entreprises & autres : 1 à 10 affiches	150 €
au-delà de 10 affiches	590 €

DERNIERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CITYPARC

Les derniers travaux d'aménagement du nouveau Cityparc prennent fin avec l'installation de poubelles et la pose de dossiers sur certains bancs. Les marquages au sol des allées du parc seront réalisés prochainement.



Avec ce début tardif des beaux jours, nous vous rappe-

lons la nécessité de respecter les horaires d'ouverture, mais aussi et surtout l'indispensable vigilance quant au respect de la tranquillité du voisinage proche. Les nuisances so-

nores sont donc proscrites (musique, moteurs, cris...), le bon fonctionnement de cette structure publique en dépend!

Merci pour votre vigilance.



PROJET D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DE LA MAIRIE

Une opération d'aménagement confiée à la société JPR Invest est actuellement à l'étude. Les prémices du projet débutent par la réalisation de sondages de sol. La démolition des préfabriqués sera réalisée d'ici quelques mois afin de supprimer ces structures vieillissantes, pour la plupart abandonnées.

Pas d'inquiétude pour la ludothèque, les habitués seront accueillis dans les nouveaux locaux flambant neufs attenants à la micro-crèche.





NOUVELLE BORNE ÉLECTRIQUE

Une station de recharge pour véhicules électriques est en cours d'installation juste à côté du groupe scolaire. Celle-ci comprendra deux emplacements de recharge rapide pour tous publics et est assumée entièrement par Grand Besançon Métropole dans le cadre d'un contrat de concession. Les coûts de recharge des véhicules seront à la charge de leur propriétaire.

La fin de travaux est prévue pour début juillet.



FRESQUES SUR POSTES DE TRANSFORMATION

Les postes de transformation électriques situés rue de Netery, allée des Marronniers et rue des Prunelliers vont s'embellir! En effet, des fresques réalisées par un professionnel vont venir prochainement recouvrir ces éléments de mobilier urbain pas toujours très esthétique.

Page 8







CRÉATION D'UNE MARE

Le SMAMBVO, syndicat compétent dans la gestion des cours d'eau, prévoit la création d'une mare sur une parcelle communale des Auxons, derrière la zone de Nicoray.

Cette création intervient dans la gestion de l'Espace Naturel Sensible « Enjeux amphibiens entre Besançon et Ognon » et provient de la volonté du Syndicat de vouloir créer des habitats favorables à la Rainette verte, espèce en danger d'extinction en Franche-Comté.



Cette mare sera située en prairie hydromorphe entre l'étang du Pasquier et un affluent du ruisseau des Auxons. D'une surface prévue de 200m², elle sera clôturée pour la protéger des chevaux qui pâturent sur la parcelle. La profondeur maximum sera d'1 mètre, avec des berges en pente douce.

Ce secteur a été choisi car la mare sera au soleil en matinée et à l'ombre l'après-midi, évitant ainsi une surchauffe de l'eau. La présence de boisements et de fourrés à proximité sont également des éléments favorables à la présence de la Rainette verte.

Les travaux seront réalisés en automne selon les disponibilités de l'entreprise.

APPEL À CANDIDATURES POUR LE RESTAURANT

La commune lance un appel à candidatures pour le restaurant annexé au Pôle sportif et culturel.

La commission d'attribution sera attentive à des propositions de cuisine élaborée à partir de produits frais locaux et d'un bon rapport qualité/prix. Le restaurant n'a pas vocation à accueil à titre principal, une cuisine de restauration rapide

La plus grande amplitude d'ouverture possible sur l'année est demandée et idéalement une ouverture tous les midis, tous les soirs de la semaine et le week-end est souhaitée.



Le dossier complet peut être consulté sur le site de la mairie

9



FLAMME OLYMPIQUE

Bravo à Camille Ponçot, Auxoise, porteuse de la flamme Olympique dans notre département !





COMMÉMORATION DU 8 MAI

Les commémorations du 8 mai 1945 se sont déroulées au monument aux morts en présence d'élus, d'anciens combattants, d'enseignants et d'élèves de l'école municipale qui ont entonné la Marseillaise et le Chant des Partisans. Chacun était ensuite convié au pôle sportif et culturel pour partager le verre de l'amitié offert par la municipalité.







AVIS DE DECES

POLY Gisèle (veuve GENIN Robert)

Née le 17/06/1937, décédée le 31/05/2024

RAPPEL DU NUMERO DE TELEPHONE D'ASTREINTE MAIRIE (UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE)

06 30 22 38 26

10

GRAND BESANCON MÉTROPOLE

COMPÉTENCE EAU

Pour rappel, la gestion de l'eau potable a été reprise en régie par Grand Besançon Métropole depuis le 1^{er} janvier 2024 (VEOLIA restera cependant l'interlocuteur des communes sur les bornes incendie). La relève des compteurs sera facilitée par la pose de capteurs installés sur les camions d'ordures ménagères de GBM ce qui permettra une relève pendant la tournée de ramassage des déchets.

La facturation de l'eau relève donc désormais également de GBM.

QUALITÉ DE L'EAU SUR NOTRE COMMUNE

En 2023, l'eau distribuée sur notre territoire affiche un niveau de bonne qualité, lui per-



mettant d'être consommée par tous sans dangers. Plus de détails à retrouver en mairie

KERMESSE DE L'ÉCOLE

L'association des parents d'élèves La Farandole des Auxons, aidée par de nombreux parents bénévoles, organisait vendredi 28 juin sa kermesse annuelle de l'école.

Une représentation des enfants avec l'équipe enseignante a pu avoir lieu, Fyloo Justyn le magicien a pu divertir les enfants avec ses tours de magie, et les activités de pêche aux canards, maquillage, atelier créatif, gellyball, tyrolienne, jeux en bois, ping pong ont rempli le programme d'animation de cette belle fin de journée et soirée.

Restauration avec buvette, frites, saucisses ou encore crêpes était comme d'habitude au rendez-vous.

Un grand merci aux bénévoles de la Farandole pour toutes les actions qu'ils mènent chaque année au bénéfice de nos élèves!

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous les écoliers Auxois, à l'équipe enseignante et personnels de mairie (atsem, agents) ainsi qu'aux parents!



CIRCULATION: RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE

Arrêté de police portant réglementation de la circulation n°ACT 24 134 (consultable en mairie sur l'écran interactif extérieur et sur le site de la commune)

Afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, la circulation sera interdite dans les deux sens RD230 entre Miserey et Les Auxons le 4 juillet de 7h à 18h

La déviation sera assurée pour tous les véhicules dans les deux sens de circulation par l'itinéraire :

RD230 \longleftrightarrow LES AUXONS \longleftrightarrow RD14 \longleftrightarrow MONCLEY \longleftrightarrow EMAGNY \longleftrightarrow RD8 \longleftrightarrow RD5 \longleftrightarrow PELOUSEY

<u>CIRCULATION : CHANGEMENT DE TAMPONS DE VOIRIE</u> BRUYANTS

Arrêté municipal n°2024-16 (consultable en mairie sur l'écran interactif extérieur et sur le site de la commune)

Afin de réaliser des changements de tampons de voirie bruyant, la circulation rue de l'église (RD230) sera barrée sauf pour les riverains du 8 au 12 juillet. La rue du Faubourg sera barrée au niveau du carrefour de la rue de l'église. Des déviations seront mises en place (voir plan ci-dessous ou site de la commune)





CONFÉRENCES CLIMAT DES 27 et 31 MAI

Le lundi 27 mai avait lieu une conférence sur le thème du climat, à l'initiative de l'ASCA et animée par des représentants de Shifters. La même semaine, le vendredi se tenait toujours au pôle sportif et culturel la première réunion publique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) présenté par Grand Besançon Métropole.

Une semaine sur la thématique climatique pour en saisir tous les enjeux. Quelques dizaines de spectateurs s'étant déplacés à chacun des événements.

Page 12





CONCERT D'AUXON MUSIC

Samedi 15 juin avait lieu le concert de l'association Auxon Music dans la grande salle du pôle sportif et culturel, prêtée par la commune. Encore une fois, plus de 300 spectateurs se sont réunis pour venir écouter les groupes d'élèves musiciens formés pour l'occasion de ce spectacle de fin d'année. Chanson française, pop et rock anglais, hommage à Françoise Hardy, buvette et restauration ont fait le succès de cette belle soirée!









13

TOURNOI DE PÉTANQUE

Mardi 23 juillet : tournoi de pétanque amateur organisé par Anim'Auxon au complexe sportif.

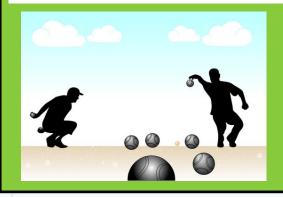
Ce tournoi, ouvert à tous et gratuit, se déroulera en triplettes, à la mêlée, avec tirage au sort à chaque partie.

Présence impérative des joueurs sur place à 13h30

Remise des récompenses aux trois premiers lors du pot de clôture.

Inscription obligatoire avant le 15 juillet au 06 37 48 15 36.

Si vous n'êtes pas joueur vous êtes invité à venir encourager les compétiteurs et profiter de la buvette.





FEUX D'ARTIFICE

Le Comité des fêtes organise un bal populaire le 13 juillet prochain à l'occasion de la fête nationale. Dès 19h30, buvette et restauration seront accessibles au pôle sportif et culturel, le feu d'artifices proposé par la municipalité sera tiré à partir de 22h30. Venez nombreux!







Comité Des Fêtes Des Auxons

fetesdesauxons@gmail.com

14

L'ÉCOLE SAINTE-CLAIRE TIRE SA RÉVÉRENCE

Dans le cadre de la réhabilitation du parc du Château, l'Etablissement public Foncier a rétrocédé à Néolia la parcelle où se trouve l'ancienne école Sainte-Claire afin que ce secteur devienne une zone résidentielle harmonieuse (7 lots).

La vente à Néolia ayant eu lieu courant juin, les travaux de désamiantage ont pu démarrer le 20 juin sur une durée d'une semaine, laissant ensuite place aux équipes de démolition. Cette école privée vit le jour il y a presque 100 ans et fut baptisée "Sainte-Claire" par Nicole Vuillemin.















